

Fiche synthèse de la démarche et des indicateurs de la Grille



Complément à la grille d'identification de risques psychosociaux du travail

Indicateurs de la Grille

1- Contexte de travail et mesures de prévention en place

- A. Contexte de travail et d'emploi
- B. Absentéisme maladie et présentéisme
- C. Activités ou politique de santé au travail
- D. Activités ou politique contre la violence et le harcèlement
- E. Activités ou politique de retour au travail
- F. Activités ou politique de conciliation travail et vie personnelle

2- Composantes clés de l'organisation du travail

- A. Charge de travail
- B. Reconnaissance au travail
- C. Soutien social du supérieur immédiat
- D. Soutien social des collègues
- E. Autonomie décisionnelle
- F. Information et communication

Qu'est-ce que la Grille d'identification de risques psychosociaux du travail?

La Grille est née d'un besoin des intervenants en santé au travail du réseau de la santé et des services sociaux du Québec de se doter d'un outil leur permettant d'évaluer de façon sommaire la présence de risques psychosociaux dans les milieux de travail. Cette Grille est un outil simple de mesure qui comporte une dimension pédagogique afin de soutenir les milieux de travail à établir des actions ou des orientations à privilégier pour améliorer la santé des travailleurs.

Plus précisément, il s'agit d'un outil d'entrevue qui documente 12 indicateurs portant sur :

- 1- le contexte de travail et les mesures de prévention en place dans l'entreprise;
- 2- les composantes clés de l'organisation du travail.

Les indicateurs de la Grille

Cet outil d'entrevue se divise en deux parties de six indicateurs chacune.

La partie 1 comporte un indicateur descriptif du contexte de travail et d'emploi et vise à connaître l'importance de l'insécurité d'emploi et des changements organisationnels en cours ou prévus au sein de l'entreprise. Elle inclut aussi un indicateur de conséquences portant sur la situation actuelle et évolutive d'absentéisme pour maladie et de présentéisme. Enfin, la première partie de la Grille se compose de quatre autres indicateurs permettant d'évaluer la culture de prévention au sein de l'entreprise. L'implication de l'entreprise dans les activités préventives témoigne de sa culture, de ses valeurs préventives et de ce que certains appellent le climat de sécurité psychosociale. Celui-ci est associé à moins de risques psychosociaux (RPS) et à une meilleure performance pour l'entreprise.

Plus précisément, le climat de sécurité psychosociale réfère aux politiques, pratiques et procédures organisationnelles pour la protection de la santé et de la sécurité psychologiques des travailleurs. Les activités ou les politiques contre la violence ou le harcèlement, les activités ou les programmes de santé au travail, de retour au travail et de conciliation travail et vie personnelle en font partie et sont également un indicateur distinct de la Grille. Ces quatre indicateurs mesurent l'importance accordée par l'entreprise aux activités de prévention. La partie 2 de la Grille est composée de six risques psychosociaux validés empiriquement et pour lesquels l'entreprise peut agir. Il s'agit de la charge de travail, la reconnaissance au travail, le soutien social du supérieur immédiat, le soutien social des collègues, l'autonomie décisionnelle, ainsi que l'information et la communication.

Pourquoi s'en préoccuper?

Plusieurs études ont montré que certaines dimensions de l'organisation du travail ont des effets nocifs sur la santé, notamment sur la santé mentale, la santé cardiovasculaire et sur les troubles musculo-squelettiques. Les risques psychosociaux au travail sont des risques à la santé comme les autres et contrairement à ce que certains pourraient croire, il est possible de les mesurer et de mettre en place des interventions efficaces pour les contrôler.

Quelles pratiques privilégier?

La Grille d'identification de risques psychosociaux du travail a été élaborée sous la supervision d'un groupe scientifique composé de chercheurs et d'intervenants spécialisés dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux du travail. Son utilisation requiert une formation complète développée par l'Institut national de santé publique du Québec. Elle vise à dresser un portrait fidèle du contexte de travail, des activités de prévention et des composantes clés de l'organisation du travail en recueillant des informations par le biais de travailleurs ayant une bonne connaissance de l'organisation, étant jugés crédibles et capables de s'exprimer librement. Aussi, il est recommandé que les interviewers soient spécialisés en santé au travail, externes à l'entreprise et sans conflit d'intérêts. La Grille peut être utilisée dans tous types d'entreprises, peu importe la taille.

Démarche d'utilisation de la Grille :

1 Préparation :

- Approche du milieu pour comprendre les enjeux de l'entreprise et connaître les besoins;
- Collecte de données pour caractériser le milieu et identifier des secteurs prioritaires;
- Implication des acteurs du milieu (paritaire).

2 Planification :

- Désignation d'un responsable;
- Détermination de groupes ciblés;
- Sélection d'informateurs clés volontaires, crédibles et ayant une bonne connaissance du milieu;
- Création de groupe homogène sans lien de subordination.

3 Évaluation :

- Présentation et évaluation à deux interviewers;
- Entrevues d'environ 2 heures et basées sur des faits;
- Cotation des indicateurs en concertation entre les interviewers.

4 Rapport synthèse :

- Calcul du score du milieu pour chaque indicateur;
- Orientations à privilégier.

5 Communication des résultats :

- Présentation au responsable et selon le cas au comité de santé et de sécurité et aux informateurs clés;
- Discussion des résultats visant l'appropriation.

6 Suivi du plan d'action :

- Création d'un comité de mise en œuvre;
- Priorisation des risques et plan d'action;
- Évaluation de la faisabilité des actions;
- Évaluation de l'impact des interventions de 12 à 18 mois après la mise en place du plan d'action.

Références et liens utiles

1. Formation en ligne de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/formation/institut/risques-psychosociaux-au-travail-de-l-identification-la-prevention>
2. Vézina, M., C. Chénard, M.-M. Mantha-Bélisle et le Groupe scientifique sur l'impact des conditions et de l'organisation du travail sur la santé de l'INSPQ (2016). Grille d'identification de risques psychosociaux du travail, INSPQ